

Titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle : modalités de recrutement

Le candidat dépose un dossier comportant :

- Un CV
- Une lettre de motivation expliquant son intérêt à participer activement à la session de formation et à l'obtention du Titre Professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle
- Une fiche recherche de stages pratiques : noms des organismes contactés – réponses obtenues à ce jour. (Fiche en pièce jointe)

Informations utiles sur les stages pratiques :

Rappel : 385 heures de stage sont obligatoires pour se présenter au jury final et valider le titre CIP

Objectifs généraux :

- Découvrir la ou les réalités :
 - Du travail des conseillers en insertion professionnelle
 - De l'organisation et du fonctionnement des structures d'accompagnement ou d'insertion
 - Des dispositifs et les publics en accompagnement
- Confronter :
 - Son projet aux marchés de l'emploi
 - Ses compétences aux compétences recherchées par les structures
 - Affiner son projet afin de pouvoir rédiger un CV efficace orienté vers le métier de CIP

Objectifs spécifiques :

- Réaliser des accompagnements individuels de contractualisation et de suivi
- Animer des ateliers collectifs
- Participer aux tâches individuelles (administrative) et collectives (réunion d'équipe)

Les apports de la formation et des stages pratiques s'alternent tout au long du parcours pour une meilleure efficacité.

Fiche de recherche de stages pratiques

| Nom de l'organisme contacté | Date de la réponse obtenue | Réponse obtenue |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |